

**DECISION DU PRESIDENT N° D2019-002**

**Objet : Consultation relative à la mise en œuvre des outils de communication de la Métropole du Grand Paris – Lot n°6 Reprographie et impression**

Le **Président** de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 22 janvier 2016,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 66 à 68,

**Vu** la délibération CM2016/02/18/02 du Conseil de la métropole du 18 février 2016 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € ou à un seuil défini par décret »,

**Considérant** la nécessité de déclarer sans suite la procédure du lot n°6 « Reprographie et impression » du marché 2018.AO.COM.023 relatif à la mise en œuvre des outils de communication de la Métropole du Grand Paris pour un motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin,

**DECIDE**

**Article 1 :** De déclarer sans suite la procédure du lot n°6 « Reprographie et impression » du marché formalisé 2018.AO.COM.023 relatif à la mise en œuvre des outils de communication de la Métropole du Grand Paris.

**Article 2 :** La présente décision de déclaration sans suite n'entraîne aucune incidence financière en raison de l'abandon de la procédure.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public

Par ailleurs notification en est faite aux candidats ayant remis une offre pour le marché.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services  
Paul MOURIER